

# Identité Nationale de Santé

Modalité de calcul des indicateurs de suivi  
de qualification



# Table des matières

1. Objectifs de la fiche .....	2
2. Phase 1 : les critères et données issues du logiciel de gestion administrative du patient (GAP).....	2
3. Phase 2 : les critères et données issues du référentiel d'identité .....	3

## Historique du document

En jaune, les modifications apportées au document depuis sa première mise en ligne.

# 1. Objectifs de la fiche

Cette fiche a pour objectif de détailler les modalités de calcul des indicateurs de suivi de la qualification de l'identité numérique des patients dans les systèmes d'informations hospitaliers (SIH).

Elle précise les modalités de calcul des indicateurs évoquées dans l'exigence 56 [du guide d'implémentation INS](#).

Pour rappel, l'exigence 56 est obligatoire pour tous les logiciels référentiels d'identité :  
**« Règle 56 (criticité \*\*\*) – valable pour les logiciels référentiels des identités**  
*Les indicateurs de suivi ci-dessous doivent à minima être mis en place dans les logiciels référentiels d'identités afin de suivre le déploiement de l'INS :*

- *taux d'identités au statut « identité provisoire »,*
- *taux d'identités au statut « identité récupérée »,*
- *taux d'identités au statut « identité validée »,*
- *taux d'identités au statut « identité qualifiée ».*

# 2. Phase 1 : les critères et données issues du logiciel de gestion administrative du patient (GAP)

Les modalités de calcul pour les GAP sont les suivantes :

Date prise en compte pour l'inclusion des venues :

- pour les ACE : date de la prise en charge ;
- pour les séjours et les urgences : date d'entrée / de début de prise en charge.

#### Période d'inclusion

- Entre une date de début et une date de fin ;
- Bornes comprises.

#### Patients à inclure sur la base des venues

- Assurés sociaux en France quel que soit le régime ;
- Sont donc exclus tous les autres patients, convention Internationale ou non, du fait de l'impossibilité de les référencer par l'INS.

A noter : il est également possible, à l'appréciation de chaque établissement, d'exclure les patients pris en charge dans l'UF dédiée à la prise en charge des détenus (UF souvent typée UCSA – Unité de Consultations et de Soins Ambulatoires).

## 3. Phase 2 : les critères et données issues du référentiel d'identité

Les modalités de calcul pour les logiciels référentiel d'identités sont les suivantes :

#### Caractérisation des patients

- si les objets « identité » comportent les attributs « identité douteuse » ou « identité fictive » les patients caractérisés avec ces attributs doivent être exclus des comptes ;
- si l'absence de statut est possible les patients sans statut doivent être considérés comme ayant une identité provisoire.

#### Production des indicateurs

- compte du nombre de patients différents (et non du nombre de venues) ;
- ... Pour chacun des 4 statuts : provisoire – récupérée – validée – qualifiée.